

## Communiqué de presse du 26 avril 2022

### **La CPEG revoit à la hausse ses ambitions en matière d'investissement responsable**

La CPEG place les enjeux en matière de développement durable au cœur de ses préoccupations. Elle fait évoluer sa politique d'investissement de façon ambitieuse en intégrant les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Sa vision se matérialise dans une Charte d'investissement responsable et dans une stratégie climatique alignée sur l'Accord de Paris.

Une **Charte d'Investissement Responsable** encadre l'activité de placement de la Caisse et fixe comme objectif principal de « conjuguer la performance financière sur le long terme avec les enjeux du développement durable et des standards élevés d'intégrité. ». Elle définit les quatre piliers de l'investissement responsable qui consistent à intégrer systématiquement les critères ESG, à développer le dialogue avec les sociétés, à rechercher des investissements conciliant impact et performance financière et à s'abstenir d'investir dans certains secteurs contrevenant à ses valeurs.

Dans le contexte actuel d'urgence climatique, la CPEG inscrit son action dans une **stratégie alignée sur l'Accord de Paris**. Elle s'engage à réduire de 50% les émissions de gaz à effet de serre de ses investissements d'ici à 2030 et à atteindre une neutralité carbone de ses investissements d'ici à 2050. Elle se donne les moyens de suivre ses objectifs. Consciente des risques climatiques tout en étant à l'affût des opportunités liées à la transition énergétique, elle mobilise simultanément l'ensemble des leviers d'action à sa disposition sur son portefeuille mobilier et immobilier. Elle prévoit en particulier un désengagement ambitieux et progressif des énergies fossiles.

La CPEG vise ainsi à conjuguer son devoir fiduciaire envers ses assuré·es exigeant d'elle la réalisation du meilleur rendement-risque tout en assumant pleinement son rôle d'investisseur institutionnel responsable.

- Tous les détails sur notre stratégie ESG se trouvent sur notre site <https://www.cpeg.ch/investissements-durables/durabilite-financiere/>

Genève, le 26 avril 2022